

Liste des délibérations

D2023-56 - Réhabilitation d'une maison en ludothèque – financement : demande au titre du fonds vert

D2023-57 – Aménagement du territoire - Zone d'Aménagement Concertée : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

D2023-58 - Aménagement du territoire - Affaires foncières : cession de parcelles non exploitées

D2023-59 - Patrimoine urbain et Paysager - Syndicat Intercommunal d'Energie : réparations du dernier trimestre

D2023-60 - Patrimoine urbain et Paysager - Syndicat Intercommunal d'Energie : effacement route de Fayet

D2023-61 - Patrimoine urbain et Paysager - Syndicat d'Energie du Maine et Loire : travaux supplémentaires route d'Angers

D2023-62 - Finances – Budget 2023 : décisions modificatives

D2023-63 - Ressources humaines - Personnel municipal : besoin occasionnel aux services techniques

Affiché le 7 juillet 2023
Pour une durée de 2 mois.

Le Maire

Christophe POT

A blue ink signature of Christophe POT, consisting of a large, stylized 'C' and 'P'.

Fait à Mazé-Milon, le 7 juillet 2023

Le Maire,

Christophe POT

A blue ink signature of Christophe POT, identical to the one on the left.

DÉCISION N°D2023-056**DÉCISION****PRISE AU TITRE DES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)****OBJET : Réhabilitation d'une maison en ludothèque - financement : demande au titre du fonds vert 2023**

Le Maire de la Commune de Mazé-Milon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2334-42,**Vu** la loi de finances pour l'année 2023,**Vu** la délibération D.2020.39 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,**Vu** la délibération D.2021-28 du 29 mars 2021 approuvant le projet de mandat et notamment la réhabilitation d'une maison en ludothèque,**Vu** la délibération D.2023-07 du 6 février 2023 approuvant l'avant-projet définitif de cette opération**Vu** le dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert, axe 1 Rénovation énergétique de bâtiments publics, locaux,**Considérant** l'intérêt de bénéficier de cofinancements sur ce projet,**DÉCIDE****Article 1^{er} : APPROUVE** les éléments du programme portant sur la réhabilitation d'une maison en ludothèque.**Article 2 : APPROUVE** le coût de l'opération qui s'élève à 280 000.00 € HT ainsi que le plan de financement et l'échéancier de cette opération présent dans la demande de subvention.**Article 3 : SOLLICITE** une subvention à hauteur de 100 000.00 € au titre du Fonds Vert, axe 1 Rénovation énergétique de bâtiments publics.**Article 4 : DIT** que cette opération est inscrite au budget communal de l'exercice 2023 en tant qu'autorisation de programme.**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date d'accomplissement des formalités ci-dessous, certifiant son caractère exécutoire :

- Transmission à Monsieur le préfet de Maine-et-Loire,
- Affichage à la porte de la Mairie,

Article 6 : Elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mazé-Milon, le 15 juin 2023

Affichée le
Pour une durée de 2 moisLe Maire,
Christophe PotA handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, Christophe Pot.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2023**

DATE DE CONVOCATION 01/06/2022 DATE D’AFFICHAGE 15/06/2023	L’an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.													
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32	<p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBault, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>													
PRÉSENTS 21 VOTANTS 26	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mandants</th> <th>Mandataires</th> <th rowspan="5">26 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	26 votants	Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires	26 votants												
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS													
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC													
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU													
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT													
	Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l’unanimité.													
	<p align="center">D2023-57 – Aménagement du territoire - Zone d’Aménagement Concertée : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité</p> <p align="center">Rapporteur : Eric PORCHER</p>													
	Le Conseil Municipal, Vu le Traité de concession d’aménagement approuvé le 13 novembre 2017, Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 établi par ALTER Public,													

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) présenté par ALTER Public annexé à la délibération,

Vu la présentation en commission Aménagement et Patrimoine le 7 juin 2023,

Vu le rapport de M. PORCHER,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le CRAC,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 872 K€ contre 5 443 K€ HT inscrits au précédent bilan approuvé.

Article 2 : approuve le tableau des cessions de l'année 2022.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.



Le secrétaire de séance

Guillaume MOUGEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2023

DATE DE CONVOCAATION 01/06/2022	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p>													
DATE D'AFFICHAGE 15/06/2023	<p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>													
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32	<p><u>Etaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBAUT, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>													
PRÉSENTS 21 VOTANTS 26	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mandants</th> <th>Mandataires</th> <th rowspan="5">26 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	26 votants	Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires	26 votants												
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS													
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC													
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU													
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT													
	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l'unanimité.</p>													
	<p align="center"> D2023-58 – Aménagement du territoire – Affaires foncières : cession de parcelles non exploitées Rapporteur : Eric PORCHER </p>													
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 16 décembre 2011 et modifié,</p> <p>Vu le budget communal,</p> <p>Vu l'avis des domaines des 10/11/2022 et 09/06/2023 référencés n°10261791 et 12703225,</p> <p>Vu l'avis favorable de la commission « aménagement-patrimoine » en date du 12 avril 2023,</p>													

Vu l'exposé de M. PORCHER,

Considérant que les parcelles cadastrées concernée par cette cession ne revêtent pas d'aspect stratégique,

Considérant que ces parcelles sont entretenues par la commune et que cette dernière souhaite optimiser le foncier dont elle dispose,

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité,

Article 1 : décide de la cession des parcelles cadastrées section ZM n°235, 236, 239, 240, 284, et 330 d'une contenance totale de 3 290 m² au prix net de 0,40€ le m².

Article 2 : charge M. le Maire, ou à défaut, en son absence ou empêchement, un adjoint, de signer s'il y a lieu le compromis de vente et l'acte authentique à passer à l'étude de Métais-Grollier, sise à Beaufort-en-Anjou, ainsi que toute autre pièce nécessaire à la réalisation de cette mutation.

Article 3 : dit que les frais liés à cet acte seront à la charge du vendeur.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.



Le secrétaire de séance

Guillaume MOUGEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 juillet 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION 01/06/2022</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 15/06/2023</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAU, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBAU, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>													
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32</p>														
<p>PRÉSENTS 21</p> <p>VOTANTS 26</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Mandants</th> <th style="width: 50%;">Mandataires</th> <th rowspan="5" style="width: 20%; text-align: center; vertical-align: middle;">26 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	26 votants	Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires	26 votants												
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS													
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC													
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU													
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT													
	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l’unanimité.</p>													
	<p align="center">D2023-59 – Patrimoine urbain et Paysager – Syndicat d’Energie du Maine et Loire : réparations diverses</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p>													
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p align="center">Vu l’article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p align="center">Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,</p> <p align="center">Vu la demande d’intervention reçue le 24 mai 2023,</p>													

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Patrimoine du 7 juin 2023,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver la liste des fonds de concours correspondant à des réparations sur le réseau d'éclairage public,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Montant de la dépense : 12 461.46 euros net de taxe
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 9 346.10 € net de taxe.

N° OPERATION	COLLECTIVITE	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-23-266	MAZE_MILON (Mazé)	12 461.46 €	75%	9 346.10 €

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.



Le secrétaire de séance

Guillaume MOUGEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 juillet 2023**

DATE DE CONVOCAATION 01/06/2022	L'an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.														
DATE D'AFFICHAGE 15/06/2023	<p> <u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres. </p> <p> <u>Etaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAUULT, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBAUULT, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI. </p> <p> <u>Etaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU. </p>														
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32	<p> Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance. </p> <p> Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance. </p> <p> Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom : </p>														
PRÉSENTS 21	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandants</th> <th style="width: 33%;">Mandataires</th> <th style="width: 34%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> <td rowspan="5" style="text-align: center; vertical-align: middle;">26 votants</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires		Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	26 votants	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires														
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	26 votants													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS														
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC														
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU														
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT														
VOTANTS 26	<p> Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l'unanimité. </p> <p align="center"> D2023-60 – Patrimoine urbain et Paysager - Syndicat Intercommunal d'Énergie : effacement route de Fayet </p> <p align="center"> Rapporteur : Francis CHAMPION </p>														
	<p> Le Conseil Municipal, </p> <p> Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, </p> <p> Vu la délibération d'adhésion au syndicat d'énergie, </p> <p> Vu le détail estimatif des travaux d'effacement de réseaux de la route de Fayet d'un montant de 489 812.49 € HT reçu le 11 mai 2023, </p>														

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Patrimoine du 7 juin 2023,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant que cette opération est inscrite au projet de mandat ainsi qu'au plan pluriannuel d'investissement,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de participer financièrement aux travaux d'effacement de réseaux de la route de Fayet de la manière suivante :

Participation sur travaux HT :

N°CHANTIER	Libellé	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-21-02-01	Effacement de réseau électrique	314 312.26 €	20%	62 862.45 €
EP194-21-02-02	Effacement de réseau éclairage	93 824.47 €	20%	18 764.89 €
EP194-21-02-04	Contrôle de conformité	193.96 €	20%	38.79 €

Participation sur travaux TTC :

N°CHANTIER	Libellé	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-21-02-03	Effacement de réseau télécom	81 481.80 €	100%	81 481.80 €
			TVA et frais de dossier	16 296.36 €
			Participation TTC	97 778.16 €

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.

Le secrétaire de séance

Guillaume MOUGEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 juillet 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION 01/06/2022</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 15/06/2023</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalié PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>													
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32</p>	<p><u>Étaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAU, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBAU, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>													
<p>PRÉSENTS 21</p> <p>VOTANTS 26</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mandants</th> <th>Mandataires</th> <th rowspan="5">26 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	26 votants	Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires	26 votants												
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS													
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC													
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU													
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT													
	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l’unanimité.</p>													
	<p align="center">D2023-61 – Patrimoine urbain et Paysager - Syndicat d’Energie du Maine et Loire : travaux supplémentaires route d’Angers</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p>													
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la délibération d’adhésion au syndicat d’énergie,</p>													

Vu le détail estimatif des travaux de modification de l'éclairage de l'entrée de la salle Bellevue à Fontaine-Milon d'un montant de 6 013.97 € reçu le 19 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Patrimoine du 7 juin 2023,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à modification de l'éclairage de l'entrée de la salle Bellevue à Fontaine-Milon,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de participer financièrement aux travaux d'effacement de réseaux de la manière suivante :

Participation sur travaux HT :

N° OPERATION	COLLECTIVITE	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-20-03-11	MAZE_MILON (Fontaine-Milon)	1 708.62 €	20%	341.72 €

Participation sur travaux TTC :

N°CHANTIER	Libellé	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-21-02-03	Effacement de réseau télécom	3 587.79 €	100%	3 587.79 €
			TVA et frais de dossier	717.56 €
			Participation TTC	4 305.35 €

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la délibération,

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire
Christophe POT.

Le secrétaire de séance
Guillaume MOUGEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>01/06/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>														
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>15/06/2023</p>															
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p>	<p><u>Etaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBault, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>														
<p>PRÉSENTS</p> <p>21</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandants</th> <th style="width: 33%;">Mandataires</th> <th style="width: 34%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> <td rowspan="5" style="text-align: center; vertical-align: middle;">26 votants</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires		Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	26 votants	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires														
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	26 votants													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS														
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC														
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU														
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT														
<p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l'unanimité.</p>														
	<p>D2023-62 - Finances – Finances – Budget 2023 : décisions modificatives</p> <p>Rapporteur : Vincent GABORIAU</p>														
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications des budgets primitifs,</p> <p>Vu le budget communal adopté le 12 décembre 2022,</p> <p>Vu le rapport de M. GABORIAU,</p>														

Considérant la demande de la préfecture de régulariser quelques euros sur le montant des restes à réaliser,

Considérant l'intérêt de ne pas capitaliser les excédents de fonctionnement sur les budgets annexes de lotissement afin de suivre au mieux les stocks,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : vote la décision modificative n°2 suivante sur le budget principal :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n° 1	Nouveau crédit
Fonctionnement						
Dépenses						
F	D	673 – Titres annulés sur ex. antérieur	01	1 000.00 €	+ 1 200.00 €	2 200,00 €
F	D	022 – Dépenses imprévues	01	48 760.00 €	- 1 200.00 €	47 560,00 €
Investissement						
Dépenses						
I	D	21318 – Autres bâtiments publics	04	25 500.00 €	-2.00 €	25 458,00 €
I	D	2135 – Installations générales	08	127 760.00 €	- 9.00 €	127 755,00 €
I	D	2188 – Autres immos	04	47 430.00 €	- 2.00 €	47 428,00 €
I	D	20 – Dépenses imprévues	01	60 000.00 €	+ 13.00 €	60 013,00 €

Article 2 : vote la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe des Champs de Mazé :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n° 1	Nouveau crédit
Fonctionnement						
Dépenses						
D	R	6045-Etudes	01	31 509.00 €	+1.00 €	31 510,00 €
Recettes						
F	R	002- Excédent reporté	01	0,00 €	+1.00 €	1,00 €
Investissement						
Recettes						
I	R	1068- Excédent de fcmt capitalisé	01	1,00 €	-1.00 €	0,00 €
I	D	1641 - Emprunts	01	559 869.00 €	+ 1.00 €	559 870,00 €

Article 3 : vote la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe de la Bouchetière :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n° 1	Nouveau crédit
Fonctionnement						
Dépenses						
D	R	6045-Etudes	01	11 829.00 €	+1.00 €	11 830,00 €
Recettes						
F	R	002- Excédent reporté	01	0.00 €	+1.00 €	1,00 €
Investissement						
Recettes						
I	R	1068- Excédent de fcmt capitalisé	01	1.00 €	-1.00 €	0,00 €
I	D	1641 - Emprunts	01	15 879.00 €	+ 1.00 €	150 880,00 €

Article 4 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.



Le secrétaire de séance

Guillaume MOUGEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 juillet 2023**

<p>DATE DE CONVOCAION</p> <p>01/06/2022</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>15/06/2023</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, MM. Vincent GABORIAU, Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mme Lucienne DUPUY, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, M. Guillaume MOUGEL, soit 21 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>													
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p>	<p><u>Étaient excusés</u> : Mme Suzy BIRTÈGUE, M. Jérôme DOISNEAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Claude HUET, Mmes Pauline THIBAUT, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : M. Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>													
<p>PRÉSENTS</p> <p>21</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mandants</th> <th>Mandataires</th> <th rowspan="6">26 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Suzy BIRTEGUE</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>M. Claude HUET</td> <td>M. Erwan GARREC</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	26 votants	Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires	26 votants												
Mme Suzy BIRTEGUE	M. Jean-François GOULU													
M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS													
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC													
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU													
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT													
	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l’unanimité.</p>													
	<p align="center">D2023-63 – Ressources humaines - Services techniques : création d’un poste temporaire pour une mission occasionnelle</p> <p align="center">Rapporteur : Vincent GABORIAU</p>													
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p align="center">Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.332-23-1° et L. 332-23-2°, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,</p>													

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'exposé de M. GABORIAU,

Considérant le besoin occasionnel du service lié à la continuité de service à assurer cet été,

DELIBERE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de créer un emploi d'agent contractuel :

- D'une durée de 2 mois
- A compter du 17 juillet 2023
- Sur le grade d'attaché territorial
- A temps complet
- Sur la base d'une rémunération au 1^{er} échelon de la grille indiciaire

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.



Le secrétaire de séance

Guillaume MOUGEL